



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 5 JUILLET 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D17 - Création d'un service civique

Date de convocation : 29 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 17 - Création d'un service civique

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, autour de 9 grandes thématiques nationales, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme.

Ce dispositif offre la possibilité, en effectuant une mission au service de la collectivité, de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons, de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines, de contribuer au renforcement du lien social, et de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences grâce à un tutorat individualisé et à un accompagnement à la définition d'un projet d'avenir.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély s'est engagée dans ce dispositif dès 2015. Par délibération du 18 mars 2015, le Conseil municipal avait validé quatre missions. Un agrément initial, modifié en 2017, avait été délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en avril 2015. Depuis 2015, 10 volontaires ont été accueillis. Mais cet agrément est arrivé à terme en avril 2018.

Par délibération du 7 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé la création, à compter du 1^{er} avril 2018, d'une mission au sein du service Cap Seniors et Solidarité en qualité de médiateur du lien social des séniors/ambassadeur des solidarités. Un nouvel agrément a été obtenu pour 3 ans.

Il est envisagé également de renouveler l'agrément qui avait été obtenu en 2015 pour des missions au sein du service Communication.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser la création, à compter de ce jour, de cette mission de service civique ;
- d'autoriser Mme la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 au chapitre 012, charges de personnel.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D17-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.